

déi Lénk

MOTION

Luxembourg, le 15 décembre 2020

Dépôt : Marc Baum

PL 4433

La Chambre des Députés,

- vu le nombre élevé d'infections au Covid-19 parmi les personnes résidentes et/ou travaillant au Luxembourg ;
- vu la gravité de la situation sanitaire et sa répercussion sur le système de santé et des soins ;
- considérant que les gestes barrières préconisés par le gouvernement dépendent aussi de certains moyens de protection sanitaire tel que le gel désinfectant mis à disposition de la population ;
- considérant que les protocoles sanitaires à mettre en place obligatoirement par les centres commerciaux dotés d'une galerie marchande prévoient la mise à disposition aux visiteur.e.s du gel désinfectant ;
- considérant les discussions menées le 10 décembre 2020 au sein de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics sur la mise à disposition aux usagers des transports en commun du gel désinfectant ;

Invite le gouvernement :

- à mettre à disposition des usagers des transports en commun, qui se trouvent sous la responsabilité du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, du gel désinfectant en quantité suffisante en veillant à installer des bornes de distribution de gel désinfectant respectivement dans les bus ainsi que dans l'enceinte des gares et sur les quais, de même que dans les trains.
- à inviter tous les prestataires des services de transport privés ou communaux à s'associer à cette initiative.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 15 décembre 2020

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Fernand Etgen